RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

(R.A.A)

ARRETES DE LA PRESIDENTE

DU MOIS DE NOVEMBRE 2021

N° 32

Publié le 14/12/2021

SOMMAIRE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE CHARGEE DE LA SOLIDARITE

Direction des Personnes Handicapées

- ***Service Pôle Appui Administratif et Financier***

-**Arrêté n°2021-02** portant composition du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie……...**1**

Maison Départementale des Personnes Handicapées

- ***Service Pôle Appui Administratif et Financier***

-**Arrêté COMEX n°2021-02** notifiant l'arrêté 2020-01 portant sur la composition de la commission exécutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Val d'Oise……**10**

Direction Enfance Santé et Famille

- ***Service Ressources et Performance***

-Arrêté n°2021-001 PMI portant sur la dotation globalisée commune des établissements et services médicaux-sociaux gérés par l'entité dénommée Association AFP France Handicap…**13**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE CHARGEE DE L'ADMINISTRATION

Direction de la Gestion Patrimoniale

- ***Service Bâtiments***

-**Arrêté** fixant la composition du jury de concours de Maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction d'un collège 650 à Persan……..**15**
-**Arrêté** fixant la composition de la commission technique pour l'opération de construction d'un collège 650 à Persan……..**16**
-**Arrêté** fixant la composition du jury de concours de Maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction d'un collège 600 à Osny……**17**
-**Arrêté** fixant la composition de la commission technique pour l'opération de construction d'un collège 600 à Osny……**18**
-**Arrêté** fixant la composition du jury de concours de Maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction d'un collège 800 à Villiers le Bel……**19**
-**Arrêté** fixant la composition de la commission technique pour l'opération de construction d'un collège 800 à Villiers le Bel……**20**
-**Arrêté** fixant la composition du jury de concours de Maîtrise d'œuvre pour l'opération d'extension et restructuration du collège Jean-Jacques Rousseau à Argenteuil……**21**
-**Arrêté** fixant la composition de la commission technique pour l'opération d'extension et restructuration du collège Jean-Jacques Rousseau à Argenteuil……**22**

val d'oise
le département

Arrêté N° : 2021-02
portant composition du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

La Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment dans ses articles L. 149-1 et suivants et D. 149-1 et suivants ;

VU l'article 81 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret n°2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;

VU les listes des divers organismes, institutions et associations consultés pour recueillir leur(s) proposition(s) de nomination des membres du CDCA,

VU les dites propositions aux fins de nommer les personnes appelées à siéger dans les différents collèges de l'une ou l'autre ou des deux formations spécialisées du CDCA ;

VU la délibération N° 0-08 du 15 octobre 2021 du Conseil Départemental portant désignation des conseillers départementaux au sein du CDCA ;

CONSIDERANT le remplacement de Madame Sandrine SHVARTZ de l'Agirc-Arcco par Madame Hélène EBROIN en tant que titulaire et la désignation de Madame Charline VUILLAUME de l'Agirc-Arcco en tant que suppléante pour représenter les institutions de retraite complémentaire ;

CONSIDERANT la désignation par la MSA d'Ile-de-France de Monsieur TETARD Jean-Claude en tant que titulaire et Monsieur RIBIOLLET Hugues en qualité de membres représentant d'organismes d'assurance maladie, au sein de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du Val-d'Oise ;

CONSIDERANT le remplacement de Monsieur Michel BUYTENDORP par Madame Chantal GOURINEL en tant que titulaire représentant l'Union territoriale des retraités CFDT pour représenter les organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées ;

ARRÊTE

Article 1er - Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie est présidé de droit par la Présidente du Conseil départemental, ou par délégation par Madame Laetitia BOISSEAU, Vice-présidente du Conseil départemental, déléguée à l'Autonomie ;

Article 2ème - Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, formation spécialisée personnes âgées est composé comme suit :

Premier collège :
16 représentants des usagers retraités, personnes âgées, de leurs familles et proches aidants.

8 représentants d'associations d'usagers, de retraités, de personnes âgées, de leurs familles et proches aidants :

- un représentant de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique Val d'Oise
a) titulaire : Alain GAVILLET
b) suppléante : Christine MOREAU-CHATELIN

- un représentant de l'Union Française des Retraités du Val d'Oise
a) titulaire : Michel PUTOD
b) suppléant : En attente de désignation

- un représentant de l'Association nationale des retraités Antenne Val d'Oise
a) titulaire : Michel DUMAS
b) suppléant : Thierry MASSAUD

- un représentant de l'Union nationale des retraités de la police Antenne Val d'Oise
a) titulaire : Jacques KERN
b) suppléant : Jacques CAMPAGNE

- un représentant d'AGIRabcd
a) titulaire : Jean GUYOT
b) suppléant : Alain DUPRE

- un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales du Val d'Oise
a) titulaire : Marie-Claude BOISMARTEL
b) suppléante : Danielle PHELIZON

- un représentant des aidants
a) titulaire : En attente de Désignation
b) suppléant : En attente de Désignation

- un représentant de la Fédération nationale des Associations de retraités
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

5 représentants des personnes retraitées désignés, sur propositions des organisations syndicales représentatives au niveau national :

- un représentant de l'union départementale de la CGT Section Val d'Oise
a) titulaire : Nicole GAUTHIER
b) suppléant : Pierre-Claude MONNIER

- un représentant de l'union départementale de la CFDT Section Val d'Oise
a) titulaire : Chantal GOURINEL
b) suppléante : Maryse JACQUELINE

- un représentant de l'union départementale FO Section Val d'Oise
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

- un représentant de l'union départementale des Cadres CFE CGC Section Val d'Oise
a) titulaire : Brigitte ROBIN
b) suppléante : Catherine ADAMI

- un représentant de l'union départementale CFTC Section Val d'Oise
a) titulaire : En attente de désignation

b) suppléant : En attente de désignation

3 représentants désignés parmi les autres organisations syndicales siégeant au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge dans la formation spécialisée du champ de l'âge :

- un représentant de l'Union nationale des syndicats autonomes Val d'Oise
a) titulaire : Elisabeth AUDIC
b) suppléante : Laurence CAZERES

- un représentant de la Fédération nationale des Syndicats et des Exploitants Agricoles
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

- un représentant de la CPME Section Val d'Oise
a) titulaire : Nadine ABONDO
b) suppléante : Brigitte BEKKAR

Deuxième collège :
13 représentants des institutions.

2 représentants du Conseil Départemental :
a) titulaire : Manuela MELO
b) suppléante : Isabelle RUSIN

a) titulaire : Malika AHRES
b) suppléant : Gérard LAMBERT-MOTTE

2 représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés par l'Union des Maires du Val d'Oise :
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

Le Directeur départemental de la Direction de l'Emploi, du Travail et des Solidarités :
a) titulaire : Riad BOUHAFS
b) suppléant :Nathalie VIGIER-ELOIRE

Le représentant du directeur général de l'agence régionale de santé départementale du Val d'Oise :
a) titulaire : Adélaïde AMOUZOU
b) suppléant : Eric VENOUGOBALANE

Le représentant de l'Agence nationale de l'habitat dans le département désigné sur proposition du Préfet :
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

Le représentant de la Caisse primaire d'assurance maladie :
a) titulaire : Philippe GRANGE
b) suppléant : Lionel LOCHE

Le représentant de la Mutualité Sociale Agricole du Val d'Oise :
a) titulaire : Jean-Claude TETARD
b) suppléant : Hugues RIBIOLLET

Le représentant du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants :
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

Le représentant de la Caisse nationale d'assurance vieillesse :
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation
Le représentant des institutions de retraite complémentaire :
a) titulaire : Hélène EBROIN
b) suppléante : Charline VUILLAUME

Le représentant des organismes régis par le code de la mutualité :
a) titulaire : Pierre LAIRESSE
b) suppléant : Jean-Jacques GALIBOURG

Troisième collège :
11 représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées.

5 représentants des salariés désignés, sur proposition des organisations syndicales représentatives au niveau national :

- un représentant de l'union départementale de la CGT Val d'Oise
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

- un représentant de l'union départementale de la CFDT Val d'Oise
a) titulaire : En attente de désignation
B) suppléante : En attente de désignation

- un représentant de l'union départementale FO Val d'Oise
a) titulaire : Denis YEHOUN
b) suppléant : Vincent VILPASTEUR

- un représentant de l'union départementale des Cadres CFE CGC Val d'Oise
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

- un représentant de l'union départementale CFTC du Val d'Oise
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

Le représentant de l'Union nationale des syndicats autonomes :
a) titulaire : Evelyne SEGUIN
b) suppléant : En attente de désignation

4 représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés conjointement par le Directeur général de l'agence régionale de santé et le Président du conseil départemental :

- un représentant du Réseau Gérontologique Inter Établissements et Services du Val d'Oise
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

- un représentant de l'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles
a) titulaire : Serge KASZLUK
b) suppléant : En attente de désignation

- un représentant de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne
a) titulaire: En attente de désignation
b) suppléant : en attente de désignation

- un représentant d'UNISAP 95
a) titulaire: En attente de désignation
b) suppléante : En attente de désignation

1 représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social des personnes âgées : un représentant de l'association les petits frères des Pauvres :
a) titulaire : Lidgie KIMINOU
b) suppléant : en attente de désignation

Quatrième collège :
8 représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées, ou intervenant dans le domaine de compétence du conseil.

Le représentant des autorités organisatrices de transports
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

Le représentant des bailleurs sociaux sur proposition du Préfet
a) titulaire: En attente de désignation
b) suppléante : En attente de désignation

Un architecte urbaniste sur proposition du Préfet :
un représentant du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Val d'Oise
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

Cinq personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le préfet et le président du conseil départemental :
- Olivier COUDERC, représentant du théâtre du Cristal
- Dominique IVKOVIC, personnalité qualifiée
- Martine VINCENT, représentante du Comité Départemental Olympique Sportif
- Anaïs SAID AHMED, représentante de l'association Unis Cité
- En attente de désignation

Article 3ème - Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, formation spécialisée personnes handicapées est composé comme suit :

Premier collège :
16 Représentants des usagers, représentants de personnes handicapées, de leur famille, de leurs proches aidants, désignés sur proposition des associations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental

- un représentant de l'UNAFAM - Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
a) titulaire : Bernard NOZAY
b) suppléant : en attente de désignation

- un représentant ANAIS - Association d'Action et d'Insertion Sociale
a) titulaire : Gilles TIXIDOR
b) suppléant : Gilles TIXIDOR

- un représentant APAJH 95 - Fédération des Associations pour adultes et jeunes handicapés
a) titulaire : Arlette GIRAUD
b) suppléant : Sylvestre WOZNIAK

- un représentant APED l'Espoir - Association de Parents d'Enfants Déficients "l'Espoir"
a) titulaire : Georges PLANAS
b) suppléant : Jean-Claude BOUVIER

- un représentant APF - Association des Paralysés de France
a) titulaire : Muriel TRANIE
b) suppléant : Annie PARAGE

- un représentant ARMME - Association pour la Rencontre avec les Malades Mentaux
a) titulaire : M'Bark ESSAMADI
b) suppléant : Régis FRANCHETEAU

- un représentant HAARP/ LA Chamade - Handicap Autisme Association Réunie du Parisis
a) titulaire : Fabienne OBADIA
b) suppléante : Céline DEGEN

-un représentant JOHN BOST
a) titulaire : Olivier SUFT
b) suppléante : Hélène ANTONINI

- un représentant EPEA - Écoute Parents Enfants Autistes
a) titulaire : Catherine PASQUER-MARTIN
b) suppléant : Christian SOUZA

- un représentant HEVEA - Habiter et Vivre Ensemble Autrement
a) titulaire : Pascal ARRIBE
b) suppléante : Anne-Marie EMMENEG

- un représentant L'ADAPT
a) titulaire : Annabelle MARQUET
b) suppléant : Christelle ESTEVES

- un représentant de Mutuelle La Mayotte
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléante : Mirella GALLOIS

- un représentant de AIRe - Association des Itep et de leurs Réseaux
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

- un représentant de Voir ensemble
a) titulaire : Nadia BERTRAND
b) suppléant : Nicolas BLINEAU

- un représentant de HANDISPORT
a) titulaire : M. Thierry CERIVAL
b) suppléant : En attente de désignation

- un représentant du comité Départemental du Sport Adapté du 95
a) titulaire : en attende de désignation
b) suppléant : en attente de désignation

Deuxième collège :
13 représentants des institutions.

2 représentants du Conseil Départemental :
a) titulaire : Sabrina ECART
b) suppléante : Thomas VATEL

c) titulaire : Anne FROMENTEIL
d) suppléante : Véronique PELISSIER

Le Président du Conseil Régional ou son représentant
a) titulaire : Florence PORTELLI
b) suppléant : En attente de désignation

2 représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l'association départementale des maires :
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

2 représentants du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités :
a) titulaire : Riad BOUHAFS
b) suppléant : Nathalie VIGIER-ELOIRE

a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

Le représentant du directeur général de l'agence régionale de santé départementale du Val d'Oise :
a) titulaire : Romain CAUZARD
b) suppléant : En attente de désignation

Le représentant du Recteur d'académie du Val d'Oise :
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

Le représentant de l'Agence nationale de l'habitat dans le département :
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

Le représentant de la Caisse nationale d'assurance vieillesse :
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

Le représentant de la Caisse primaire d'assurance maladie :
a) titulaire : Philippe GRANGE
b) suppléant : Lionel LOCHE

Le représentant des organismes régis par le code de la mutualité :
a) titulaire : Georges CLOS
b) suppléant : Jean-Jacques GALIBOURG

Troisième collège :
11 représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes handicapées.

5 représentants des Organisations Syndicales représentatives des salariés désignés sur propositions de chacune des organisations :

- un représentant de l'union départementale de la CGT Val d'Oise
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

- un représentant de l'union départementale de la CFDT Val d'Oise
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

- un représentant de l'union départementale de FO Val d'Oise
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

- un représentant de l'union départementale de la CFTC Val d'Oise
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

- un représentant de l'union départementale de la CGC Val d'Oise
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

- un représentant de l'Union nationale des syndicats autonomes
a) titulaire : Isabelle BENTZ
b) suppléant : Didier SOAVI

4 représentants des organisations représentatives des employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements de services sociaux et médico-sociaux désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Directeur Général de l'Agence Régional de Santé et le Président du Conseil Départemental du Val d'Oise :

- un représentant de la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP)
a) titulaire : Jacques DOURY
b) suppléant : En attente de désignation

- un représentant de l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

- un représentant de Fédération Hospitalière de France (FHF)
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

- un représentant de NEXEM
a) titulaire : Laurent BILLARD
b) suppléant : En attente de désignation

Un représentant des intervenants bénévoles désigné sur proposition des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil Départemental du Val d'Oise : un représentant de La Fédération des Malades et Handicapés du Val d'Oise (FMH 95)
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

Quatrième collège :
8 représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes handicapées, ou intervenant dans le domaine de compétence du conseil.

Le représentant des autorités organisatrices de transports
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

Le représentant des bailleurs sociaux sur proposition du Préfet
a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

Un architecte urbaniste sur proposition du Préfet :
Un représentant du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Val d'Oise

a) titulaire : En attente de désignation
b) suppléant : En attente de désignation

Cinq personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le préfet et le président du conseil départemental :
- Olivier COUDERC, représentant du théâtre du Cristal ;
- Dominique IVKOVIC, personnalité qualifiée ;
- Martine VINCENT, représentante du Comité Départemental Olympique Sportif ;
- Anaïs SAID AHMED, représentante de l'association Unis Cité ;
- En attente de désignation ;

Article 4ème – La durée du mandat des membres titulaires et suppléants est de trois années, à compter de la date de l'arrêté initial du 17 février 2021. En vertu de l'article R. 133-4 du code des relations entre le public et l'administration, le membre qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Article 5ème – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy Pontoise – 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 6ème – Monsieur le Directeur Général des Services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera d'une part notifié à chacune des personnes susnommées ou désignées et d'autre part, publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Cergy, le 27 OCT. 2021

La Présidente du Conseil départemental
du Val-d'Oise

Marie-Christine CAVECCHI

val d'oise le département MDPH

ARRETE N°2021-02
ARRETE MODIFIANT L'ARRETE N°2020-01 PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL D'OISE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE,
PRESIDENTE DE LA COMMISSION EXECUTIVE DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL D'OISE,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L.146-2 à 4 et R.146-16 à 19 ;

VU l'arrêté du Président du Conseil général du Val d'Oise du 27 décembre 2005 portant création du groupement d'intérêt public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Val d'Oise » ;

VU l'arrêté du Président du Conseil général du Val d'Oise du 31 mai 2012 approuvant l'avenant n° 1 du 16 avril 2012 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Val d'Oise » ;

VU l'article 2 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Val d'Oise » du 23 décembre 2005, modifié par l'avenant du 16 avril 2012 ;

VU la délibération n°0-09 du Conseil Départemental du 9 juillet 2021 relative aux désignations de conseillers départementaux auprès de commissions administratives et d'organismes extérieurs relevant des thématiques : Action sociale – Santé ;

Considérant les désignations effectuées par le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie du Val d'Oise le 31 mai 2020 ;

Considérant le départ de M. Christophe PASTOR de l'association HEVEA et son remplacement par Madame Emmanuelle VASCONI de l'association HEVEA, en qualité de membre suppléant représentant les associations de personnes handicapées et de leurs familles, au sein de la commission exécutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Val d'Oise ;

Considérant le remplacement de M. François DELACOURT par M. Pascal BOUCART de l'association MUTUELLE LA MAYOTTE en tant que membre titulaire représentant les associations de personnes handicapées et de leurs familles, au sein de la commission exécutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Val d'Oise.

ARRETE

ARTICLE 1ER :

La commission exécutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du Val d'Oise est présidée par la présidente du Conseil départemental du Val d'Oise ou, par délégation, par Mme Laetitia BOISSEAU, Vice-Présidente du Conseil départemental déléguée à l'autonomie.

ARTICLE 2 :

Outre sa présidente, sont nommés membres de la Commission exécutive de la MDPH du Val d'Oise les personnes suivantes :

a) Quatorze membres représentant le Département, désignés par la Présidente du Conseil départemental :

1° Mme Anne FROMENTEIL (titulaire)
Mme Virginie TINLAND (suppléante)

2° Mme Manuela MELO (titulaire)
Mme Aziza PHILIPPON (suppléante)

3° Mme Sabrina ECARD (titulaire)
M. Philippe ROULEAU (suppléant)

4° M. Luc STREHAIANO (titulaire)
Mme Noellie PLELAN (suppléante)

5° M. Xavier HAQUIN (titulaire)
M. Paul DUBRAY (suppléant)

6° M. Patrice ROBIN (titulaire)
M. Alexandre PUEYO (suppléant)

7° Mme Isabelle RUSIN (titulaire)
M. Ramzi ZINAOUI (suppléant)

8° Mme Malika AHRES (titulaire)
M. Gérard LAMBERT-MOTTE (suppléant)

9° Mme Nadia METREF (titulaire)
Mme Nessrine MENHAOUARA (suppléante)

10° Mme Déborah ISRAEL (titulaire)
M. Pascal BERTOLINI (suppléant)

11° le Directeur Général Adjoint en charge de la Solidarité ou son représentant

12° le Directeur de l'Enfance, de la Santé et de la Famille ou son représentant

13° le Directeur de l'Offre Médico-Sociale ou son représentant

14° le Directeur des Finances ou son représentant

b) Sept membres représentant les associations de personnes handicapées, désignés par le conseil départemental consultatif des personnes handicapées :

1° Madame Arlette GIRAUD - APAJH95 : titulaire
Madame Béatrice MAERFELD – ATIVO : suppléante

2° Monsieur Pascal ARRIBE – HEVEA : titulaire
Madame Emmanuelle VASCONI – HEVEA : suppléante

3° Monsieur Jean-Louis GAUCHER (HAARP) : titulaire
Monsieur René HUET (HAARP) : suppléant

4° Monsieur Salim BERRADI - UNAFAM : titulaire
Madame Annabelle MARQUET - L'ADAPT: suppléante

5° Madame Annie PARAGE – APF : titulaire
Madame Marie-Thérèse VAN ROY – APF : suppléante

6° Monsieur Régis FRANCHETEAU – ARMME : titulaire
Monsieur M'bark ESSAMADI – ARMME : suppléant

7° Monsieur Pascal BOUCARD - LA MAYOTTE : titulaire
Monsieur Jacques PIANT - LA MAYOTTE : suppléant

c) Trois représentants de l'Etat et de l'Education nationale :

1° Deux représentants du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ;

2° L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant ;

d) Trois représentants des organismes locaux d'assurance maladie et d'allocations familiales du régime général, définis aux articles L. 211-1 et L. 212-1 du code de la sécurité sociale :

1° le directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val d'Oise ou son représentant

2° le directeur de la Mutuelle Sociale Agricole d'Ile de France ou son représentant

3° le directeur de la Caisse d'allocation familiale du Val d'Oise ou son représentant

e) Le directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant.

ARTICLE 3 :

A l'exception de sa présidente et des membres désignés en application du c) et du e) de l'article 2 du présent arrêté, les membres de la commission exécutive sont désignés pour une durée de quatre ans à compter de la date de signature de l'arrêté initial, soit le 26 juin 2020, renouvelable.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Il est susceptible de recours, dans un délai d'un mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Cergy.

Fait à Cergy, le 27 OCT. 2021

Marie- Christine CAVECCHI
Présidente du conseil Départemental
du Val d'Oise

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
03 NOV. 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

val d'oise le département

Direction générale adjointe chargée de la solidarité

LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

Arrêté n° 2021-001 PMI

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 publiée au Journal Officiel du 15/12/2020 ;

VU l'arrêté ministériel du 08/06/2021 publié au Journal Officiel du 24/06/2021 pris en l'application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2021 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie;

VU la décision du 15/06/2021 publiée au Journal Officiel du 29/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis en 2021;

VU l'arrêté ministériel du 16/06/2021 publié au Journal Officiel du 30/06/2021 fixant les tarifs plafonds mentionnés à l'articles L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnées au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;

VU le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 31/12/2017, prenant effet au 01/01/2018;

Considérant la décision tarifaire n°1008 portant fixation pour 2021 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'Association APF France Handicap-75019239, et en particulier la part dédiée au Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)-CAMSP de Pontoise-950001842 ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 01/01/2021, la part du Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) de Pontoise (950001842) de la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux gérés par l'entité dénommée ASSOCIATION APF France HANDICAP (750719239), est fixée à 1 352 851,71 €; 1 082 281,37€ financés par l'Assurance Maladie et 270 570,34€ par le département au titre de l'exercice 2021.

Article 2 : La dotation départementale de financement de 270 570,34 € est versée à l'établissement en un seul règlement.

Article 3 : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis 58/62 rue de Mouzaïa – 75935 Paris Cedex 19 (pièce 6C5), dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'établissement.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et au recueil des actes administratifs du Département du Val d'Oise.

Article 6 : La Présidente du Département, le Directeur général des services du Département, le Directeur général adjoint chargé de la solidarité du Département, le Payeur départemental du Val d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy- Pontoise, le 26 OCT. 2021

La Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise
Marie-Christine CAVECCHI

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité

Laurent SCHLERET

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
03 NOV. 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN COLLEGE 650 A PERSAN

La Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles R. 2162-22 et suivants,
VU la délibération n° 2-25 du Conseil départemental du 24 avril 2020 décidant du lancement de l'opération,
VU la délibération n° 0-06 du Conseil départemental du 9 juillet 2021 désignant les membres siégeant à la Commission d'Appel d'Offres,

ARRETE

Article 1 - Présidente du jury :

Madame CAVECCHI, Présidente du Conseil départemental, assurera la présidence du jury.

Article 2 - Membres élus de la Commission d'Appels d'Offres désignés membres du jury :

Membres titulaires :

- Madame RAFAITIN-MARIN
- Monsieur DECLERCK
- Monsieur MEURANT
- Monsieur VATEL
- Madame PHILIPPON
- Monsieur SABOURET

Membres suppléants :

- Monsieur STREHAIANO
- Madame TINLAND
- Madame RUSIN
- Madame VILLECOURT
- Monsieur BOUGEARD

Article 3 - Personnalités compétentes dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :

- Madame ECARD, Conseillère départementale du canton de l'Isle-Adam,
- Monsieur KASSE, Maire de Persan,
- Madame RIDARD, Directrice adjointe des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

Article 4 - Personnes désignées en qualité de maîtres d'œuvre :

- Madame MARCUS, Architecte
- Madame TAILLEFER, Architecte,
- Monsieur JEANNOT, Architecte,
- Monsieur PONS, Architecte,
- Monsieur BRAVACCIO, Architecte.

Article 5 - Membres à voix consultative :

- Madame la Payeuse départementale ou son représentant
- Monsieur le Directeur départemental de la Protection des Populations ou son représentant.

Article 6 -

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin départemental d'informations administratives.

Fait à Cergy, le 13/10/2021

PREFECTURE DU VAL D'OISE
arrivée le
15 OCT. 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du Conseil départemental

Transmis en Préfecture
pour contrôle de légalité

val d'oise le département

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION TECHNIQUE POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN COLLEGE 650 A PERSAN

La Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU la délibération n° 2-25 du Conseil départemental du 24 avril 2020 décidant du lancement de l'opération,

ARRETE

Article 1 :

La commission technique chargée d'assister le jury pour le concours de maîtrise d'œuvre est composée de la manière suivante :

- la directrice de la Gestion Patrimoniale ou son représentant,
- la directrice de l'Education et des Collèges ou son représentant,
- la directrice de la Mission Innovation ou son représentant,
- le représentant de la commune de Persan,
- le chef du Service Prévention du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou son représentant,
- le contrôleur technique chargé de l'opération,
- le coordinateur sécurité et protection de la santé chargé de l'opération,
- l'économiste chargé de l'opération,
- l'assistant à la maîtrise d'ouvrage en charge du développement durable,
- le représentant de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale ou son représentant,
- le principal référent du collège.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Cergy, le 13/10/2021

PREFECTURE DU VAL D'OISE
arrivée le
15 OCT. 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du Conseil départemental

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN COLLEGE 600 A OSNY.

La Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles R. 2162-22 et suivants,
VU la délibération n° 2-22 du Conseil départemental du 26 mars 2021 décidant du lancement de l'opération,
VU la délibération n° 0-06 du Conseil départemental du 9 juillet 2021 désignant les membres siégeant à la Commission d'Appel d'Offres,

ARRETE

Article 1 - Présidente du jury :

Madame CAVECCHI, Présidente du Conseil départemental, assurera la présidence du jury.

Article 2 - Membres élus de la Commission d'Appels d'Offres désignés membres du jury :

Membres titulaires :	**Membres suppléants :**
- Madame RAFAITIN-MARIN	
- Monsieur DECLERCK	- Monsieur STREHAIANO
- Monsieur MEURANT	- Madame TINLAND
- Monsieur VATEL	- Madame RUSIN
- Madame PHILIPPON	- Madame VILLECOURT
- Monsieur SABOURET	- Monsieur BOUGEARD

Article 3 - Personnalités compétentes dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :

- Monsieur LEVESQUE, Maire d'Osny,
- Madame TINLAND, Conseillère départementale du canton de Cergy 1,
- Madame DAUTRESME, Directrice adjointe des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

Article 4 - Personnes désignées en qualité de maîtres d'œuvre :

- Madame EDEIKINS, Architecte,
- Madame TAILLEFER, Architecte,
- Madame GAUTREAU, Architecte,
- Monsieur MONCE, Architecte,
- Monsieur PARINAUD, représentant du Syndicat des Architectes du Val d'Oise.

Article 5 - Membres à voix consultative :

- Madame la Payeuse départementale ou son représentant,
- Monsieur le Directeur départemental de la Protection des Populations ou son représentant.

Article 6 -

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin départemental d'informations administratives.

Fait à Cergy, le 13/10/2021

PREFECTURE DU VAL D'OISE
arrivée le
15 OCT. 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du Conseil départemental

Transmis en Préfecture
pour contrôle de légalité

val d'oise le département

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION TECHNIQUE POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN COLLEGE 600 A OSNY

La Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU la délibération n° 2-22 du Conseil départemental du 26 mars 2021 décidant du lancement de l'opération,

ARRETE

Article 1 :

La commission technique chargée d'assister le jury pour le concours de maîtrise d'œuvre est composée de la manière suivante :

- la directrice de la Gestion Patrimoniale ou son représentant,
- la directrice de l'Education et des Collèges ou son représentant,
- la directrice de la Mission Innovation ou son représentant,
- le représentant de la commune d'Osny,
- le chef du Service Prévention du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou son représentant,
- le contrôleur technique chargé de l'opération,
- le coordinateur sécurité et protection de la santé chargé de l'opération,
- l'économiste chargé de l'opération,
- l'assistant à la maîtrise d'ouvrage en charge du développement durable,
- le représentant de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale ou son représentant,
- le principal référent du collège.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Cergy, le 13/10/2021

PREFECTURE DU VAL D'OISE
arrivée le
15 OCT. 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du Conseil départemental

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN COLLEGE 800 A VILLIERS-LE-BEL.

La Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles R 2162-22 et suivants,
VU la délibération n° 2-21 du Conseil départemental du 26 mars 2021 décidant du lancement de l'opération,
VU la délibération n° 0-06 du Conseil départemental du 9 juillet 2021 désignant les membres siégeant à la Commission d'Appel d'Offres,

ARRETE

Article 1 - Présidente du jury :

Madame CAVECCHI, Présidente du Conseil départemental, assurera la présidence du jury.

Article 2 - Membres élus de la Commission d'Appels d'Offres désignés membres du jury :

Membres titulaires :

- Madame RAFAITIN-MARIN
- Monsieur DECLERCK
- Monsieur MEURANT
- Monsieur VATEL
- Madame PHILIPPON
- Monsieur SABOURET

Membres suppléants :

- Monsieur STREHAIANO
- Madame TINLAND
- Madame RUSIN
- Madame VILLECOURT
- Monsieur BOUGEARD

Article 3 - Personnalités compétentes dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :

- Monsieur MARSAC, Maire de Villiers-le-Bel,
- Madame TOUNGSI-SIMO, Conseillère départementale du canton de Villiers-le-Bel,
- Monsieur DEMORGON, Directeur adjoint des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

Article 4 - Personnes désignées en qualité de maîtres d'œuvre :

- Madame EDEIKINS, Architecte,
- Madame TAILLEFER, Architecte,
- Madame GAUTREAU, Architecte,
- Monsieur MONCE, Architecte,
- Monsieur PONTAIS, représentant du Syndicat des Architectes du Val d'Oise.

Article 5 - Membres à voix consultative :

- Madame la Payeuse départementale ou son représentant
- Monsieur le Directeur départemental de la Protection des Populations ou son représentant.

Article 6 -

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin départemental d'informations administratives.

Fait à Cergy, le 13/10/2021

PREFECTURE DU VAL D'OISE
arrivée le
15 OCT. 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du Conseil départemental

Transmis en Préfecture
pour contrôle de légalité

val d'oise le département

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION TECHNIQUE POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN COLLEGE 800 A VILLIERS-LE-BEL

La Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU la délibération n° 2-21 du Conseil départemental du 26 mars 2021 décidant du lancement de l'opération,

ARRETE

Article 1 :

La commission technique chargée d'assister le jury pour le concours de maîtrise d'œuvre est composée de la manière suivante :

- la directrice de la Gestion Patrimoniale ou son représentant,
- la directrice de l'Education et des Collèges ou son représentant,
- la directrice de la Mission Innovation ou son représentant,
- le représentant de la commune de Villiers-le-Bel,
- le chef du Service Prévention du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou son représentant,
- le contrôleur technique chargé de l'opération,
- le coordinateur sécurité et protection de la santé chargé de l'opération,
- l'économiste chargé de l'opération,
- l'assistant à la maîtrise d'ouvrage en charge du développement durable,
- le représentant de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale ou son représentant,
- le principal référent du collège.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Cergy, le 13/10/2021

PREFECTURE DU VAL D'OISE
arrivée le
15 OCT. 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du Conseil départemental

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'OPERATION D'EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU COLLEGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU A ARGENTEUIL

La Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles R. 2162-22 et suivants,
VU la délibération n° 2-59 du Conseil départemental du 10 juillet 2020 décidant du lancement de l'opération,
VU la délibération n° 0-06 du Conseil départemental du 9 juillet 2021 désignant les membres siégeant à la Commission d'Appel d'Offres,

ARRETE

Article 1 - Présidente du jury :

Madame CAVECCHI, Présidente du Conseil départemental, assurera la présidence du jury.

Article 2 - Membres élus de la Commission d'Appels d'Offres désignés membres du jury :

Membres titulaires :

- Madame RAFAITIN-MARIN
- Monsieur DECLERCK
- Monsieur MEURANT
- Monsieur VATEL
- Madame PHILIPPON
- Monsieur SABOURET

Membres suppléants :

- Monsieur STREHAIANO
- Madame TINLAND
- Madame RUSIN
- Madame VILLECOURT
- Monsieur BOUGEARD

Article 3 - Personnalités compétentes dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :

- Monsieur MOTHRON, Maire d'Argenteuil,
- Monsieur BOUGEARD, Conseiller départemental du canton d'Argenteuil 3,
- Madame DAUTRESME, Directrice adjointe des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

Article 4 - Personnes désignées en qualité de maîtres d'œuvre :

- Madame GAUTREAU, Architecte,
- Monsieur DAUDRE-VIGNIER, Architecte,
- Monsieur LAGOUGE, Architecte,
- Monsieur BURON, Architecte,
- Monsieur VAURILLON, représentant du Syndicat des Architectes du Val d'Oise,

Article 5 - Membres à voix consultative :

- Madame la Payeuse départementale ou son représentant.
- Monsieur le Directeur départemental de la Protection des Populations ou son représentant.

Article 6 -

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin départemental d'informations administratives.

Fait à Cergy, le 13/10/2021

PREFECTURE DU VAL D'OISE
arrivée le
15 OCT. 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du Conseil départemental

Transmis en Préfecture
pour contrôle de légalité

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION TECHNIQUE POUR L'OPERATION DE L'EXTENSION ET LA RESTRUCTURATION DU COLLEGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU A ARGENTEUIL

La Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2-59 du 10 juillet 2020 décidant du lancement de l'opération de l'extension et la restructuration du collège Jean-Jacques Rousseau à Argenteuil,

ARRETE

Article 1 :

La commission technique chargée d'assister le jury pour le concours de maîtrise d'œuvre est composée de la manière suivante :

- la directrice de la Gestion Patrimoniale ou son représentant,
- la directrice de l'Éducation et des Collèges ou son représentant,
- le représentant de la commune d'Argenteuil,
- le chef du Service Prévention du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou son représentant,
- le contrôleur technique chargé de l'opération,
- le coordinateur sécurité et protection de la santé chargé de l'opération,
- l'économiste chargé de l'opération,
- l'assistant à la maîtrise d'ouvrage en charge du développement durable,
- le représentant de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale ou son représentant,
- le principal du collège.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Cergy, le 13/10/2021

PREFECTURE DU VAL D'OISE
arrivée le
15 OCT. 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du Conseil départemental

Ce recueil ne contient pas la totalité des actes du Département.
L'intégralité des délibérations du Conseil départemental et
de la Commission Permanente
peut être consultée
à l'Accueil principal du Conseil départemental
Bâtiment A

2 AVENUE DU Parc

CS 20201

95032 CERGY PONTOISE CEDEX

POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX DEPOSES
AU BUREAU DU COURRIER DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Pour le Président,

Le Directeur Général

des Services du Département

FRANCK OLIVIER LACHAUD

IMPRIMERIE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE